



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
30 avril 2009
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2009

Du 26 mai au 5 juin 2009, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de programme de pays pour
le Turkménistan (2010-2015)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-4	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	5-9	3
III. Programme proposé.....	10-19	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme.....	20-21	6
 Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Turkménistan (2010-2015)		7



Introduction

1. Le Programme de pays pour le Turkménistan a été préparé en recourant à une approche participative, incluant de vastes consultations avec des acteurs nationaux, les Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires pour le développement pendant la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2010-2015. Il se fonde également sur des informations statistiques émanant de sources nationales et autres, recherchées et analysées lors de la préparation de l'analyse du pays.

I. Analyse de la situation

2. Producteur de pétrole et de gaz, le Turkménistan a connu une croissance économique impressionnante. Les prévisions suggèrent une croissance de 10,5 % du produit intérieur brut en 2009. L'économie reste dépendante des exportations énergétiques, mais il existe un potentiel de diversification pour atteindre une croissance économique durable. Le Président a été élu en février 2007 et a immédiatement annoncé un vaste plan de réforme. Ce plan comprenait une constitution modifiée (adoptée en septembre 2008) qui a changé de manière significative la composition et la structure du Parlement. Une grande partie des pouvoirs du *Halk Maslakhati* (Conseil du peuple) composé de 2 507 membres – pour la plupart désignés par le Président – a été transférée à un *Mejlis* (Parlement) élu élargi. Des élections nationales ont été organisées le 14 décembre 2008.

3. Présentant un indice de développement humain de 0,728, le Turkménistan se classe à la 108^e place sur 179 pays. Il n'existe aucun chiffre sur la pauvreté ou sur le chômage, ni de données désagrégées par groupes vulnérables, ce qui complique la différenciation des disparités. Même si le pays est sur la bonne voie pour satisfaire aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015, des données plus spécifiques sur tous les secteurs contribueront au développement des politiques et au suivi des OMD. Le Turkménistan a fait des progrès dans le respect de ses obligations découlant de traités internationaux en matière de droits de l'homme, et des réformes légales sont en cours pour harmoniser la législation nationale avec les normes internationales. Il est nécessaire de renforcer l'État de droit et l'accès à la justice pour la population dans son ensemble, de même que l'activité de la société civile. Il existe des stéréotypes sexistes et des inégalités entre les sexes, mais le Gouvernement a tenté de se saisir de la question en adoptant une nouvelle loi en 2008 garantissant des droits égaux aux femmes.

4. La très longue frontière du Turkménistan avec l'Afghanistan – le plus gros producteur d'opium au monde – en fait un lieu de passage pour le trafic des stupéfiants; le Gouvernement a qualifié le trafic de drogues et la toxicomanie de problèmes majeurs. Les engagements pris dans le cadre de conventions internationales sur le contrôle des drogues ont été suivis activement et le Gouvernement a pris la tête d'une nouvelle initiative visant à se concentrer sur les itinéraires de la drogue traversant la région. La prévalence du VIH/SIDA est faible mais pourrait augmenter du fait de la consommation de drogues par injection et d'une faible prise de conscience sur la prévention parmi les jeunes.

II. Coopération passée et enseignements tirés

5. Sur la période 2005-2009, le PNUD a poursuivi des approches communes pour le développement, exposant les partenaires nationaux à un nouveau mode de pensée et renforçant les capacités dans les domaines de la gouvernance, du développement social et économique et de l'environnement. Le Programme du PNUD a été fortement étendu en 2007 en réponse à la demande du Président turkmène de soutien du nouveau plan de réforme. Les nouvelles orientations comprenaient le soutien du PNUD à l'auto-gouvernance locale, l'amélioration des processus électoraux, le renforcement des capacités des institutions concernées par la protection des droits de l'homme, ainsi que le développement économique et la réforme des marchés. Le PNUD (et les Nations Unies en général) s'est démarqué comme le partenaire international principal du Gouvernement pour le soutien de la réforme sociale et économique. La présence de longue date du PNUD dans le pays, la transparence dans ses actions, son impartialité et son engagement constructif ont été des facteurs clés qui l'ont conduit à cette position stratégique. L'accès du PNUD au plus haut niveau de gouvernement a été un facteur déterminant pour la conclusion des partenariats requis pour faire avancer ces nouvelles initiatives.

6. L'engagement patient et constructif du PNUD a promu un changement positif dans des domaines tels que les droits de l'homme. Par exemple, l'appui à l'établissement des rapports en matière de traités a conduit à la mise en place d'un organe de coordination de haut niveau pour suivre la mise en œuvre des engagements envers les conventions internationales et préparer les rapports aux organes conventionnels. Un «plan de rapport» a par ailleurs été créé. Le Turkménistan a adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en septembre 2008 et a été évalué en décembre 2008 dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. La première visite d'un rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction s'est conclue avec succès en septembre 2008.

7. Le PNUD a apporté un soutien considérable pour renforcer la collecte et l'analyse des données. Une évaluation des résultats de 2006 a conclu que la capacité statistique avait été renforcée grâce à ce soutien mais que davantage d'efforts étaient nécessaires pour fournir des chiffres fiables sur la situation sociale et économique de la population. Les chiffres officiels du nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA montrent une prévalence très faible. Le PNUD a néanmoins apporté une assistance technique au Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme national sur la prévention du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmises (2005-2010). Ce soutien a compris le renforcement des capacités nationales pour la fourniture de conseils bénévoles et de routine, des services de dépistage et du travail de prévention avec les groupes à haut risque tels que les travailleurs du sexe et les toxicomanes par voie intraveineuse. Des statistiques sur la toxicomanie et le trafic de drogues ont été publiées pour la première fois en 2007. Le Turkménistan a créé une agence nationale de la drogue pour améliorer la lutte contre le trafic de drogues, qui est maintenant une priorité nette. Le Programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale et le Plan d'action antidrogue pour l'Asie centrale financés par l'Union européenne ont développé un niveau élevé de coopération avec le Gouvernement visant à renforcer les capacités pour un contrôle des frontières et une détection des drogues plus efficaces.

8. Après plusieurs années de plaidoyer et d'efforts en matière de renforcement des capacités menés par le PNUD, des écoles secondaires sélectionnées ont été

connectées à Internet, fournissant un accès à 20 000 écoliers et enseignants. De la même manière, le plaidoyer et le pilotage du PNUD ont conduit à la création d'opportunités de petites entreprises et de création de revenus pour les femmes pauvres et les personnes handicapées. Un enseignement important est que le PNUD doit maintenir un engagement à long terme et avoir la vision et la détermination de poursuivre jusqu'au bout.

9. Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, la coopération s'est largement opérée avec des organisations visant à protéger la nature, à préserver la biodiversité et à combattre la désertification. Un engagement beaucoup plus fort de la part des secteurs économiques est requis, de même qu'une coordination institutionnelle plus efficace. Le PNUD a apporté son aide en préparant des programmes pour consolider les capacités de suivi des informations environnementales et pour aligner la loi environnementale avec les normes internationales. Le PNUD a également soutenu le développement d'un réseau de parcs nationaux et a promu la gestion de la biodiversité basée sur la communauté. Des efforts majeurs de plaidoyer ont mené à l'introduction d'un mécanisme de financement Carbone au Turkménistan, les projets devant être lancés en 2009.

III. Programme proposé

10. Sur la période 2010-2015, le PNUD concentrera sa stratégie sur : a) l'accès aux bonnes pratiques, connaissances, compétences et ressources internationales pour la conception de politiques et de stratégies nationales de développement et b) le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines à travers une série de secteurs, pour maintenir l'impact au niveau systémique. Quatre priorités ont été identifiées pour le Programme du PNUD dans le cadre du PNUAD, à savoir : le renforcement de la démocratisation et de l'État de droit, le renforcement du développement humain pour atteindre les OMD, l'amélioration du développement durable et de la croissance pour tous, et la promotion de la paix et de la sécurité.

Renforcement de la démocratisation et de l'État de droit

11. Le PNUD soutiendra des programmes renforçant la législation et le développement de cadres politiques et leur alignement avec les normes internationales. En partenariat avec la Commission européenne et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, un soutien sera apporté pour améliorer la base institutionnelle et capacitaire afin de mieux protéger les droits de l'homme. Une attention spécifique sera consacrée au renforcement de la capacité des autorités judiciaires et de répression. L'éducation publique sur les droits de l'homme sera également appuyée. Le PNUD défendra la création d'un environnement habilitant pour les technologies de l'information et de la communication pour le développement.

12. Le PNUD développera son travail pour garantir la participation de la population aux initiatives locales de développement et aux processus décisionnels. Le renforcement des capacités des gouvernements et communautés locaux sera lié pour appuyer le développement institutionnel et politique afin de fournir un environnement habilitant pour une auto-gouvernance locale. Le PNUD promouvra également la collaboration intergouvernementale pour le partage des bonnes pratiques et des connaissances en matière de développement.

13. Le PNUD continuera son travail visant à améliorer la législation électorale et le renforcement des capacités des fonctionnaires électoraux aux niveaux central, régional et de district. Le PNUD promouvra également la prise de conscience civique et politique sur les droits électoraux par le biais des médias, et mobilisera la participation des citoyens aux institutions de gouvernance, telles que les corps électoraux. Le PNUD coopérera avec le Département des affaires politiques des Nations Unies dans le domaine de la réforme électorale.

14. Le PNUD apportera son soutien pour renforcer la capacité du Parlement, en aidant les députés à assurer efficacement leurs tâches législatives et de contrôle. L'accent sera mis sur l'assistance juridique pour clarifier et mettre en œuvre les pouvoirs constitutionnels, sur le soutien en matière d'analyse légale pour améliorer le processus de révision de la législation et sur l'assistance technique pour le contrôle du processus budgétaire de l'État.

Renforcement du développement humain pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

15. Le PNUD poursuivra ses efforts pour promouvoir et appliquer une approche du développement fondée sur les droits, en renforçant la capacité des titulaires de droits à faire valoir leurs demandes, et des titulaires de fonctions à honorer leurs obligations. Une attention spécifique sera accordée aux droits des groupes vulnérables et à leur participation égale à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle. Le PNUD apportera également son appui pour le renforcement des compétences des organisations pour les personnes handicapées et continuera de promouvoir la conclusion de partenariats et le dialogue entre ces organisations, la société civile et des organes législatifs et exécutifs clés pour aligner les politiques sur les personnes handicapées avec les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le PNUD continuera d'encadrer les politiques et d'appuyer le renforcement institutionnel pour mieux s'attaquer aux causes et aux effets du VIH/SIDA, garantir l'accès aux services et élargir les opportunités pour les groupes sujets au VIH, en promouvant les services d'aide juridique et l'émancipation économique, en particulier pour les femmes.

Amélioration du développement durable et de la croissance pour tous

16. Le PNUD appuiera le Gouvernement pour les processus de restructuration économique devant conduire à une plus grande inclusion et à la croissance. Du point de vue du renforcement des capacités, le PNUD se concentrera sur le développement du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, la réforme de l'administration publique et la réforme de la politique financière, macroéconomique et sociale. Un objectif principal sera d'établir un processus de planification reliant les objectifs de moyen et de long terme avec le budget annuel.

17. En coopération avec d'autres organisations des Nations Unies, le PNUD prendra fait et cause pour la mise en place d'un mécanisme national de coordination, de mise en œuvre et de suivi des mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes. La capacité d'analyse par sexe sera développée, y compris une compréhension des liens unissant la progression de l'égalité des sexes et la sécurité humaine. Le PNUD apportera également un appui sous la forme d'un renforcement des capacités pour garantir que les problématiques environnementales et énergétiques soient prises en compte pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et

programmes nationaux. Pour les initiatives concernant la dégradation des terres et la préservation de la biodiversité, le PNUD continuera de mobiliser l'appui du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres sources.

18. Le PNUD aidera le Turkménistan dans son adaptation au changement climatique. Un appui sera apporté pour évaluer la vulnérabilité dans des secteurs clés, pour intégrer les considérations du risque du changement climatique dans les plans et politiques nationaux de développement, et pour accéder à de nouvelles sources de financement afin d'appuyer des initiatives d'adaptation innovantes. Le PNUD vise à accroître le financement environnemental par le biais du Mécanisme de financement Carbone dans le cadre des OMD.

Promotion de la paix et de la sécurité

19. Le PNUD se concentrera sur la promotion de la paix et de la sécurité, sur la mise en place d'un commerce frontalier durable et, finalement, sur la réduction de la pauvreté conformément aux OMD. Le PNUD apportera une assistance technique pour développer des stratégies globales de prise en charge des risques à l'échelle locale et pour les intégrer dans la planification à l'échelle des districts, des régions et du pays. Il sera également essentiel de professionnaliser les dispositifs de lutte contre les catastrophes, d'élaborer des cadres réglementaires aux niveaux national et infranational et de renforcer les systèmes de planification préalable et les dispositifs d'intervention. Le partenariat entre l'Union européenne et le PNUD sera développé pour inclure l'épidémiologie de la drogue, les drogues en milieu carcéral, le profilage des drogues dans les aéroports et sur les chemins de fer, des campagnes de sensibilisation du public et l'amélioration du commerce et du transit des marchandises légales et des personnes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme

20. L'autorité gouvernementale de coordination sera le Ministère des affaires étrangères. Le principal outil de planification et de rapport sera le plan de travail annuel, qui devra être développé en étroite coopération avec les partenaires gouvernementaux et de la société civile pertinents, ainsi qu'avec les autres organisations des Nations Unies intéressées. Le Gouvernement, en consultation avec le PNUD, désignera des partenaires nationaux pour la mise en œuvre et des coordonnateurs de projet nationaux pour l'exécution du projet. Le PNUD explorera également d'autres dispositions de mise en œuvre, en tenant compte des évolutions dans le système bancaire, l'administration publique et la société civile du pays.

21. La révision annuelle du Programme se fera en même temps que la révision annuelle du PNUAD, en associant tous les partenaires. Les rapports semestriels et annuels seront préparés et présentés à l'autorité gouvernementale de coordination conformément aux modes de rapport convenus. Chaque réalisation sera évaluée au moins une fois pendant le cycle du Programme. La capacité nationale sera renforcée pour les systèmes de suivi et de collecte des données relatifs à des domaines programmatiques spécifiques. Le PNUD encouragera les institutions gouvernementales à utiliser des ensembles de données générés par différentes enquêtes financées par des institutions internationales pour l'analyse et la planification des politiques, et continuera de se battre pour l'obtention de statistiques nationales indépendantes, fiables et accessibles.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Turkménistan (2010-2015)

Composante du Programme	Réalisation du Programme de pays, y compris les indicateurs, les points de référence et les objectifs	Produits du Programme de pays	Indicateurs, points de référence et cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources
Priorité ou objectif national : promouvoir les principes démocratiques de gouvernance et garantir la primauté de droit					
Réalisation attendue du PNUAD #1 : D'ici 2015, les droits et libertés au Turkménistan sont respectés et garantis conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et aux principes de démocratie et d'État de droit.					
1. Renforcer la démocratisation et l'État de droit	1.1. Les autorités gouvernementales établissent et mettent en œuvre des mécanismes pour protéger et promouvoir les droits et libertés au Turkménistan. Indicateur : des mécanismes de protection des droits de l'homme sont en place et mis en œuvre. Point de référence : La législation nationale n'est pas parfaitement conforme aux normes et principes internationaux, et aucun mécanisme de protection des droits de l'homme n'est en place. Objectifs : Alignement de la législation nationale avec les normes internationales en matière de droits de l'homme et amélioration de la capacité juridique des détenteurs de droits de faire valoir ceux-ci.	1.1.1 Les titulaires de fonctions sont mieux informés et intègrent les principes des droits de l'homme dans la législation nationale. 1.1.2 Les institutions gouvernementales, le pouvoir judiciaire et la société civile sont davantage capables de mettre en œuvre et de suivre régulièrement les normes en matière de droits de l'homme. 1.1.3 Les titulaires de droits sont davantage conscients des droits de l'homme, et accèdent à des mécanismes leur permettant de faire valoir et de protéger leurs droits.	Indicateurs : Part de la législation conforme aux traités internationaux dont le Gouvernement est partie; mécanismes institutionnels d'évaluation du respect des droits de l'homme mis en place et opérationnels; nombre de centres de proximité d'information sur les droits de l'homme et de conseil juridique et nombre de visiteurs. Point de référence : Législation nationale pas entièrement conforme aux normes et principes internationaux, aucun système efficace pour passer en revue les demandes individuelles en matière de droits de l'homme. Objectifs : Développement d'un plan d'action national sur les droits de l'homme. Capacités humaines et institutionnelles pour le développement et la mise en œuvre de la législation améliorées et utilisées. Un nombre croissant de titulaires de droits font valoir leurs droits.	Gouvernement central et local, <i>Mejlis</i> , Institut de la démocratie et des droits de l'homme	Ordinaires : 1 084 000 de dollars des États-Unis Autres : 5 000 000 de dollars des États-Unis
	1.2. Le Gouvernement intègre les principes de bonne gouvernance et d'État de droit dans les politiques, la législation et le processus décisionnel du pays. Indicateur : les principes de bonne gouvernance et d'État de droit sont appliqués par les institutions clés. Point de référence : Amendements à la Constitution, capacité limitée des institutions gouvernementales pour une élaboration des politiques de qualité, participation limitée des citoyens à la	1.2.1 Tous les niveaux de gouvernance formulent des cadres législatifs et institutionnels et présentent des capacités accrues pour une fourniture de services publics plus efficace. 1.2.2 Toutes les institutions ont un accès total à des données statistiques fiables et désagrégées. 1.2.3 Les organes judiciaires et répressifs recourent à des compétences professionnelles améliorées pour garantir l'accès à la justice.	Indicateurs : Nombre d'institutions démocratiques, d'organisations de la société civile et de processus donnant la parole à la population et obligeant les responsables à rendre des comptes. Point de référence : Lancement de réformes parlementaires; capacité insuffisante des gouvernements autonomes locaux, accès limité à des données fiables; faible application de l'État de droit. Objectifs : Des réformes démocratiques sont appuyées dans les domaines du développement parlementaire, de la	Institutions gouvernementales, <i>Mejlis</i> , organisations de la société civile	

<i>Composante du Programme</i>	<i>Réalisation du Programme de pays, y compris les indicateurs, les points de référence et les objectifs</i>	<i>Produits du Programme de pays</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
	gouvernance. Objectif : Création d'un environnement habilitant et d'institutions capables pour introduire les principes de bonne gouvernance et d'État de droit.		gouvernance locale, de l'État de droit, des élections et de l'administration publique. Informations statistiques nationales crédibles accessibles et utilisées pour les décisions politiques.		
Priorité ou objectif national : enseignement gratuit et soins de santé pour tous; croissance naturelle durable; diminution de la mortalité, en particulier infantile et maternelle; augmentation de l'espérance de vie; protection sociale des citoyens.					
Réalisation attendue du PNUAD #2 : D'ici 2015, ressources humaines développées pour atteindre un développement socioéconomique soutenu.					
2. Renforcer le développement humain pour atteindre les OMD	<p>2.1 Le Gouvernement garantit une intégration socioéconomique complète de tous les groupes vulnérables, y compris les femmes, les handicapés et les séropositifs. Indicateur : affectation des ressources/du budget; nombre de programmes nationaux intégrés et qui abordent les problèmes des groupes vulnérables.</p> <p>Point de référence : Aucune donnée fiable sur le statut socio économique des groupes vulnérables et services limités disponibles. Objectif : développement de programmes nationaux pour une intégration socio économique complète des groupes vulnérables de la population. Développement d'outils et de systèmes de collecte de données pour suivre le statut des groupes vulnérables.</p>	<p>2.1.1 Les autorités nationales renforcent les cadres législatifs et institutionnels pour la protection sociale.</p> <p>2.1.2 Les institutions gouvernementales et les communautés appliquent une meilleure prestation de services sociaux aux groupes vulnérables.</p>	<p>Indicateurs : Données désagrégées sur les groupes vulnérables de la société (par groupe, âge, sexe, autres); nombre de nouvelles initiatives politiques; nombre de services sociaux disponibles pour les groupes vulnérables.</p> <p>Point de référence : Évaluation capacitaire et institutionnelle de la situation des groupes vulnérables non disponible; aucun programme complet de renforcement des capacités pour les professionnels travaillant avec les groupes vulnérables.</p> <p>Objectifs : Développement des capacités et de mécanismes pour la collecte et l'analyse des données. Amélioration des compétences et des capacités pour des prises de décisions politiques pour les groupes vulnérables en connaissance de cause. Développement et initiation de la mise en œuvre de nouveaux services sociaux pour les groupes vulnérables.</p>		<p>Ordinaires : 1 000 000 de dollars des États-Unis</p> <p>Autres : 2 600 000 de dollars des États-Unis</p>
Priorité ou objectif national : État puissant à la croissance rapide; développement socio économique conforme aux normes internationales; niveau de vie élevé pour la population.					
Réalisation attendue du PNUAD #3 : Améliorations de la gestion économique écologiquement durable pour développer les opportunités qu'a la population de participer au développement social et économique, en particulier dans les zones rurales.					
3. Améliorer le développement durable et la croissance pour tous; et intégrer les questions environnementales et	<p>3.1. Les hommes et les femmes de tous les groupes sociaux contribuent effectivement à la politique de développement du pays et aux processus de mise en œuvre pour atteindre la croissance pour tous et l'égalité sociale.</p> <p>Indicateur : Nombre de stratégies</p>	<p>3.1.1 Le Gouvernement formule et met en œuvre des stratégies nationales centrées sur la population et des politiques spécifiques aux secteurs pour promouvoir la croissance pour tous.</p> <p>3.1.2 Le secteur privé évolue dans un environnement propice au développement des marchés.</p>	<p>Indicateurs : Nombre de stratégies de développement des capacités conçues et mises en œuvre dans le cadre du processus de planification national de développement; nombre de mécanismes d'appui pour le secteur privé disponibles.</p> <p>Point de référence : Stratégies nationales de développement 2020 et</p>	Gouvernement, <i>Mejlis</i> , Union des fabricants et entrepreneurs, Union des économistes, Ministère de la protection de la	<p>Ordinaires : 2 000 000 de dollars des États-Unis</p> <p>Autres : 10 000 000 de dollars des États-Unis</p>

Composante du Programme	Réalisation du Programme de pays, y compris les indicateurs, les points de référence et les objectifs	Produits du Programme de pays	Indicateurs, points de référence et cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources
énergétiques	<p>développées et adoptées; pourcentage de femmes/minorités ethniques dans les affaires; taux de chômage dans les régions urbaines/rurales; nombre d'hommes et de femmes participant à la formulation des politiques et stratégies nationales; participation du secteur privé au PIB.</p> <p>Point de référence : Stratégies nationales de développement 2020 et 2030; OMD nationalisés. Aucun mécanisme pour un développement des politiques participatif. Pas d'accès à des données fiables.</p> <p>Objectif : Conception et mise en œuvre de stratégies/politiques/plans nationaux complets; capacités nationales accrues appliquées à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des interventions pour le développement.</p>		<p>2030; environnement non propice au développement du secteur privé; capacités limitées/faibles pour l'analyse et la conception des politiques.</p> <p>Objectifs : Nombre de stratégies/politiques/plans nationaux intégrant les principes de développement durable; mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour le développement du secteur privé; amélioration des capacités analytiques et de recherche; développement et utilisation d'outils et de méthodologies de suivi et d'évaluation.</p>	nature, Ministères de l'eau, de l'économie, de l'agriculture, de l'énergie et du gaz turkmène	
	<p>3.2. L'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles contribue à l'efficacité des processus économiques et à l'amélioration de la qualité de vie.</p> <p>Indicateur : Nombre de plans/stratégies nationaux et locaux; nombre d'institutions nationales utilisant un système d'information et de suivi. Point de référence : Les stratégies nationales excluent les priorités et préoccupations environnementales; pas d'accès à des statistiques officielles; utilisation non durable des ressources naturelles aux niveaux national et local. Objectif : Système d'information et de suivi en place; questions environnementales intégrées dans la planification du développement.</p>	<p>3.2.1 Les autorités nationales assurent de meilleurs planification, gestion et suivi du secteur de l'environnement.</p> <p>3.2.2 Les communautés locales contribuent à une utilisation durable des ressources naturelles et en tirent profit.</p> <p>3.2.3 Le Gouvernement introduit des technologies permettant de réduire les émissions de carbone et d'économiser l'énergie.</p>	<p>Indicateurs : Mécanismes et instruments systémiques et institutionnels en place pour l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement; nombre de plans d'action basés sur la communauté; nombre de projets de financement Carbone développés et en cours de réalisation.</p> <p>Point de référence : Aucun cadre systémique et institutionnel reliant le secteur environnemental à la planification et à la prise de décision socio économiques.</p> <p>Objectifs : Amélioration de la capacité pour une planification et une gestion intersectorielles des processus de développement durable. Initiatives basées sur la communauté mises en œuvre, initiatives de financement Carbone et d'économies d'énergie introduites.</p>		

<i>Composante du Programme</i>	<i>Réalisation du Programme de pays, y compris les indicateurs, les points de référence et les objectifs</i>	<i>Produits du Programme de pays</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Priorité ou objectif national : renforcement de la lutte contre le trafic de drogues illicites et le crime organisé; amélioration de la gestion frontalière; capacité de réaction et réponse plus efficaces aux catastrophes naturelles et dues à l'homme.					
Réalisation attendue du PNUAD #4 : D'ici 2015, la paix et la sécurité pour la population du Turkménistan, dans les contextes national et d'Asie centrale, sont garanties conformément aux normes internationales.					
4. Promouvoir la paix et la sécurité	<p>4.1 Les autorités nationales appliquent effectivement les principes de gestion intégrée des frontières. Indicateur : nombre d'initiatives de gestion intégrée des frontières adoptées.</p> <p>Point de référence : Capacité limitée pour développer et mettre en œuvre les principes de gestion intégrée des frontières.</p> <p>Objectif : Introduction de principes de gestion intégrée des frontières.</p>	4.1.1 Les autorités nationales recourent aux procédures améliorées avec les pays limitrophes pour faciliter le commerce transfrontalier légal.	<p>Indicateurs : Nombre de nouvelles procédures frontalières introduites; nombre de lois adoptées.</p> <p>Point de référence : La gestion des frontières n'est pas conforme à la pratique internationale.</p> <p>Objectifs : Amélioration des capacités et de la législation relatives à la gestion des frontières.</p>	Gouvernement, organisations des Nations Unies, donateurs	<p>Ordinaires : 800 000 dollars des États-Unis</p> <p>Autres : 8 000 000 de dollars des États-Unis</p>
	<p>4.2 Communautés locales et autorités nationales préparées plus efficacement aux catastrophes et pour y répondre. Indicateur : nombre de communautés préparées à une gestion efficace des catastrophes.</p> <p>Point de référence : Capacités limitées au niveau du Gouvernement et des communautés en termes de préparation aux catastrophes.</p> <p>Objectif : Système national de réaction aux catastrophes opérationnel</p>	4.2.1 Les communautés locales ont amélioré leur conscience et leur capacité pour atténuer les effets des catastrophes et s'y adapter.	<p>Indicateurs : Établissement d'un mécanisme de coordination de gestion des catastrophes; adoption d'un plan national de réaction.</p> <p>Point de référence : Manque de coordination dans la préparation aux situations d'urgence; prise de conscience insuffisante de la population.</p> <p>Objectifs : Amélioration de la capacité des communautés locales et des autorités pour réagir aux catastrophes ou en atténuer les conséquences en coordination avec les acteurs régionaux/internationaux</p>		

Montant indicatif total des ressources : 4 884 000 dollars des États-Unis